

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

oooooooooooooooo

**L'an deux mille vingt-deux, le 10 octobre le Conseil Municipal  
De la Commune de FARGUES SAINT-HILAIRE, dûment convoqué,  
S'est réuni en session ordinaire à la Mairie en salle du Conseil Municipal,  
Sous la Présidence de Monsieur Bertrand GAUTIER, Maire.  
Conseillers Municipaux en exercice : 23  
Convocations du 30 septembre 2022**

**Présents : ALLAIS Florence ; BARBE Dominique ; BIEGER Emmanuelle ; BIVALSKI Maxime ; ELMI BARREH Julie ; GAUTIER Bertrand ; GREMBE Jean-Charles ; HERIT Sandrine ; JALCE Gilbert ; LALANNE GUERIN Marie ; LIGNAC Valérie ; MAYOR Sébastien ; NARCISO Elisabeth ; NERAUDAU Gérard ; POUY Elodie ; ROCA Nathalie ; RODRIGUEZ Ghislaine ; SERRE Yves ; VICIER Christophe ; VIDEAU Philippe.**

**Excusés : GARCIA Frédéric (pouvoir à B. GAUTIER) ; PALLUAU DUBOULOZ Françoise (pouvoir à M. LALANNE GUERIN) ; ZANDVLIET Jean.**

**Secrétaires de Séance : MAYOR Sébastien et BARBE Dominique.**

**Délibération D2022-50**

**Objet : Bons cadeaux de Noël pour le personnel communal**

Monsieur le Maire, propose de renouveler, comme chaque année, le principe des bons cadeaux de Noël pour les agents municipaux et leurs enfants de moins de seize ans.

Il est proposé d'attribuer un chèque cadeau multi-enseignes d'une valeur de 30 € pour chaque agent communal et de 30 € par enfant de moins de 16 ans au 31 décembre de l'année en cours.

A titre d'illustration financière, pour l'année précédente (2021), cette action sociale représentait un total de 45 chèques (18 enfants et 27 agents) représentant un budget de 1 350 €.

Le principe du chèque multi-enseignes offre un large choix aux agents à l'approche des fêtes de fin d'année.

**Le Conseil Municipal,**

Entendu les explications de Monsieur le Maire,

Il est proposé au conseil municipal d'approuver l'attribution annuelle d'un chèque cadeau multi-enseignes de 30 € à chaque agent ainsi qu'à chaque enfant de moins de 16 ans au 31 décembre de l'année en cours, en complément des aides déjà proposées par le CNAS (Comité National d'Action Sociale).

<b>POUR</b>	<b>22</b>
<b>CONTRE</b>	<b>00</b>
<b>ABSTENTION</b>	<b>00</b>

**APROUVE** l'attribution d'un chèque cadeau multi-enseignes de 30 € à chaque agent ainsi qu'à chaque enfant de moins de 16 ans au 31 décembre de l'année en cours.

**DIT** que cette action pourra être reconduite chaque année (durant la durée du mandat municipal 2020-2026) sans nécessité d'une nouvelle délibération annuelle, sauf volonté de supprimer ou de faire évoluer le dispositif.

**DIT** que les crédits correspondants seront inscrits chaque année au budget principal de la commune (M14).

Envoyé en préfecture le 20/10/2022

Reçu en préfecture le 20/10/2022

Publié le



ID : 033-213301658-20221010-D2022\_50-DE

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

EXECUTOIRE LE

AFFICHE LE

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

A Fargues Saint-Hilaire, le 10 octobre 2022.

**Le Maire,**

**Bertrand GAUTIER**